



FICHE ACTION :

FONDS DE SOUTIEN DES INITIATIVES DE PARTICIPATION CITOYENNE 2025

La présente fiche action a pour vocation à présenter votre proposition d'action(s) dans le cadre de l'appel à projets départemental pour le fonds de soutien des initiatives de participation citoyenne 2025. Répondez en complétant ci-dessous ou dans une annexe respectant l'ordre de l'arborescence.

- I) Nom et adresse de l'association :**
- II) Intitulé de l'action :**
- III) Lieu de l'action :**
- IV) Territoire de rayonnement de l'action :**
- V) Calendrier de l'action :**
- VI) Plan de financement détaillé du projet pour lequel la subvention est sollicitée :**
- VII) Précisez en quoi votre action relève de la participation citoyenne (au sens où une décision collective doit être adoptée à l'issue du processus) :**
- VIII) Montant sollicité :**
- IX) Comment votre projet répond aux objectifs poursuivis dans le cadre de cet appel à projet ?**

a) Articuler les grandes questions de société à l'action départementale :

- Améliorer les connaissances théoriques et empiriques sur un ou des sujets de société à fort enjeux, pour accomplir la transition écologique et faire ensemble société ;
- Impacter l'action départementale, en travaillant sur des sujets relevant, au moins en partie, des compétences départementales.

b) Faire participer les citoyens à l'action publique :

- Permettre l'expression des citoyens, de leurs envies, de leurs motivations en vue de mieux connaître leur réalité, leur vécu, de comprendre leurs besoins, d'évaluer la facilité d'accès au service public, d'identifier les difficultés rencontrées dans l'accès ou l'utilisation du service public ;
- Mobiliser l'expertise d'usage des citoyens, ce qui implique de les associer à l'élaboration, la mise en œuvre et / ou l'évaluation de l'action publique départementale.

c) Adopter une méthode innovante et collaborative :

- Mettre en place une méthode d'intelligence collective appropriée au sujet et aux participants, qui permette à la fois de susciter les réflexions, multiplier les points de vue, élargir le champ des possibles (phase de divergence) et à la fois d'aboutir à des actions concrètes, réalisables, cohérentes (phase de convergence) ;
- Mettre en place une méthode favorisant l'innovation, la conception de solutions nouvelles, peu développées ou oubliées.

d) Ancrer le projet dans le territoire :

- Associer une multiplicité de participants d'un territoire, tous citoyens au sens où ils habitent, travaillent, militent, s'engagent, utilisent les services publics et privés, se déplacent, fournissent un service, animent, cultivent le territoire, etc. ;
- Prendre en compte le territoire en tant qu'écosystème (espèces animales et végétales, géologie, hydrologie, géographie, énergie et climat).

e) Contribuer à faire société :

- Associer tous les citoyens, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'action publique ;
- Mettre en place les conditions pour créer des liens entre les individus, y compris à travers leurs différences.

X) Développements complémentaires (à votre appréciation) :

En cas de difficultés techniques et pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez joindre les personnes suivantes au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle :

Nina PAVOT, responsable du service Engagement et Citoyenneté : 03.83.94.52.25

Gennaro PALUMBO, référent des projets d'engagement citoyen et de participation citoyenne : 03.83.94.53.84

Anne GAMBALONGA, assistante administrative et financière : 03.83.94.59.12

Ou par mail à : participation@departement54.fr